

# Traits d'agences

L'actualité des agences d'urbanisme

Supplément au n° 835 de **traits urbains**, le magazine opérationnel des acteurs de développement et du renouvellement urbains (ne peut être vendu séparément).

## TERRITOIRES NO(s) LIMIT(es)



### PORTRAITS

**Juliette Duszynski,**  
urbaniste, avec vue sur le port

**Jean-René Etchegaray,**  
droit dans l'urba



28

ÉTÉ 2016





## SEMINAIRE PRÉPARATOIRE

# La limite comme périmètre, interface et contrainte

[ Par **Martin Vanier**, Professeur de géographie et aménagement, Coopérative conseil Acadie ]

La reconfiguration majeure des contours et des compétences des différentes strates de l'action publique territoriale, telle qu'elle résulte des lois de 2014-2015 en la matière (MAPTAM, Nouvelles Régions, NOTRe, mais aussi ALUR et Transition énergétique) a tout fait bouger, c'était son but. Et quand le paysage de l'action publique territoriale change, le rôle et le métier des agences d'urbanisme changent aussi.

Dans quel sens, pour quelles fonctions nouvelles, moyennant quelles mutations d'organisation, avec quels partenariats et vers quels nouveaux horizons ? Pour répondre à ces questions qui sont les leurs, les agences d'urbanisme ont choisi, à l'occasion de leur prochaine rencontre nationale (Biarritz, du 5 au 7 octobre 2016), de poser à nouveau la question des limites, mais en donnant à ce terme classique son extension maximale. C'est du séminaire préparatoire à ces rencontres, le 10 mai dernier, qui a réuni une trentaine de participants (directeurs d'agences et partenaires), dont il est rendu compte ici. La limite, les urbanistes la connaissent bien et la nomment, selon les contextes, ses fonctions et ses valeurs, front, séparation, ligne d'appui, clôture, rupture, couture, zonage, contact, articulation, passage, etc. C'est la condition du projet puisque c'est ce qui contribue, au sens propre, à le définir, c'est-à-dire à le délimiter, et, dans le cadre ainsi adopté, à le structurer, autant par son intérieur que par ses extérieurs. Mais les urbanistes le savent : la limite n'est pas qu'un tracé dans l'espace, c'est aussi une pensée sur ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire, quelle que soit la nature de la contrainte qu'on s'impose ou qui s'impose. Tous les professionnels le vivent : pas de projet sans contrainte. C'est souvent d'elle que vient l'innovation.

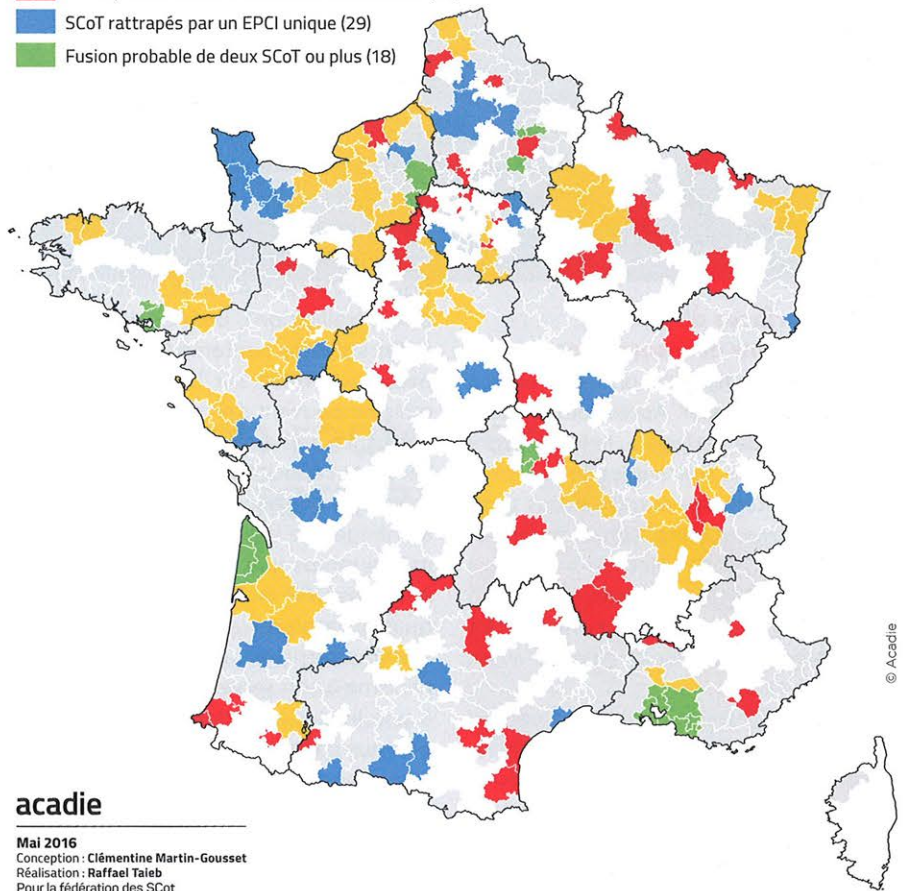
Qu'est-ce qui change quand on change d'échelle, et qu'on passe du projet urbain au territoire, puis au grand territoire, tel qu'il résulte des recompositions qui s'enchaînent ? Que réinterrogent les nouvelles limites de l'action publique territoriale ?

## Ce cadre qu'il nous faut : extensions et redécoupages

Le modèle le plus répandu en France est la forme associative, bien souvent « Ce

## Nouveaux SDCI et impacts sur les SCoT

- SCoT qui vont devoir s'ajuster entre eux (71)
- SCoT qui vont devoir s'étendre ou se morceler (51)
- SCoT rattrapés par un EPCI unique (29)
- Fusion probable de deux SCoT ou plus (18)



acadie

Mai 2016  
Conception : Clémentine Martin-Gousset  
Réalisation : Raffael Taleb  
Pour la fédération des SCoT

qui nous unit est de défaire les nous pour les construire, indéfiniment » : on dirait cette phrase de Roger-Pol Droit écrite sur mesure pour résumer le sens de la réforme territoriale qui court en France d'un acte décentralisateur à un autre, depuis près de trente ans. Le mot d'ordre de son dernier épisode a manifestement été : « plus grand ! » ; autrement dit en marketing : « il n'y a que grandes mailles qui m'aillent ».

Premier constat, dès les premiers pas de cette recomposition par extension : plus on taille grand, plus la diversité s'accroît (Philippe Schmit, AdCF). C'est vrai pour les Régions comme pour les Communautés et quelques Métropoles comme Grenoble, voire pour un certain nombre de Communes nouvelles aux regroupements audacieux. La diversité est une richesse, à n'en pas douter, mais elle rend moins évidente l'identification à une



famille de territoires. La conviction d'être des cas particuliers se diffuse. Comme le résume Jérôme Grange (ADUGA), le tir groupé des lois SRU-Chevènement-Voynet recherchait un alignement des territoires, tandis que l'actuel fabrique à nouveau de l'hétérogène.

A commencer – deuxième constat – par l'hétérogène urbain-rural : « ruralisation des agglomérations » (Philippe Schmit), par le poids croissant des petites communes dans les Communautés d'agglomération, ou « ruissellement métropolitain » (David Le Bras, ADGCF) via leurs politiques publiques ? Quand les limites changent, les identités bougent, et avec elles les représentations par lesquelles s'exprime le projet politique.

D'où – troisième constat – la nécessité d'un rééchelonnement interne, et son jeu multiscalair permanent (Laurent Van Herreweghe, Grenoble Alpes Métropole). Le modèle fédératif devient structurant des Communautés (Philippe Schmit), qui ont d'abord besoin d'organiser leur propre interterritorialité (David Le Bras, ADGCF), pour se mettre en capacité de s'ouvrir aux autres.

### Ces interfaces d'avenir : articulations et assemblages

De la limite à déplacer, on passe alors à la limite à dépasser. Après tout, en tant que « ligne de partage », la limite invite aussi à l'altérité. Agir sur les limites, c'est être au contact des autres (autres territoires, autres acteurs, autres organisations). C'est tout l'enjeu de « l'inter- » (interterritorialité, intersectorialité, etc.) avec lequel les agences d'urbanisme sont familières depuis leur origine. Là aussi, trois constats.

Le premier constat, proposé par Stéphane Cordobes (CGET) et qui interpelle foncièrement les agences, est qu'en tant qu'interfaces, les limites manquent encore de tout : de scène, de lieu, d'instituant, de langage, de représentations, de mesures, de codes, bref, d'un « régime territorial ». Beau défi pour les agences, opératrices d'interterritorialité : territoires, travaillez vos interfaces !

Le deuxième constat est que ce travail cherche encore souvent ses porteurs, tant politiques que techniques, parce qu'il implique des changements de posture : vers des élus « constructeurs d'alliances » (Anne Pons, ADEUS) ? Vers des agences « écrivains des grands territoires »

(Laurent Van Herreweghe) ? Sans parler des postures citoyennes...

Si bien que – troisième constat – c'est toute une « économie collaborative » des collectivités (Olivier Denert, MOT) qui est à imaginer. Elle s'expérimente dans les pôles métropolitains, dont la doctrine spatiale pourrait être : « construire des réseaux pour capter des flux » (Jean Deysson, France Urbaine). Mais tous les territoires sont loin d'avoir créé les conditions pour déployer toutes leurs dimensions réticulaires .

### La limite comme contrainte créatrice : du *no limit* au *new limit*

Limite à déplacer, limite à dépasser... mais aussi, et peut-être surtout, limite à réinventer. La troisième acception du terme invite à sortir d'une approche strictement spatiale. La question de la finitude (donc des fins) n'est pas que géographique, même si elle se traduit facilement dans l'espace. La reconnaissance des limites, l'acceptation des limites, ou l'énonciation de nouvelles limites sont des questions profondes, éthiques, voire psychanalytiques (Vincent Aubelle, Institut de la Décentralisation), posées de nouveau à des sociétés contemporaines qui ont beaucoup misé sur la transgression, mais ne peuvent s'en remettre qu'à ses vertus. La limite, ce peut être aussi une limite de capacité, une limite de charge, une limite de l'acceptabilité, qui invitent à changer de logique et de modèle en même temps que d'ambition.

Avec des DGF en baisse de 30 % sur les quatre dernières années, c'est tout le système territorial et les agences d'urbanisme à son service qui sont en butte à une limite, celle de l'action publique telle que conçue jusqu'à présent. De nouveaux modes de production des biens et services publics, et de nouvelles solidarités, moins financières que fonctionnelles, sont à inventer (Franck Claeys, France Urbaine). L'action publique est en train de devenir « publique-privée-citoyenne » (Anne Pons).

Plus généralement, on est entré (on va entrer ?) dans l'aire des transitions, dont quelques-unes des nouvelles logiques sont décrites par Brigitte Bariol Mathais (FNAU) : l'individu producteur de solutions collectives ; la « location des territoires » pour une économie des fonctionnalités allégée des promesses de la

rente ; la re-circularisation des richesses et des biens.

Comme quoi, si les limites des territoires, c'est de devoir toujours en avoir, il y a au-delà d'eux un nouveau monde d'action collective plus « en réseau », dont les agences d'urbanisme ne peuvent être que parties prenantes. ■

<sup>1</sup> Roger-Pol Droit, Qu'est-ce qui nous unit ?, Plon, 2015, p.144.

<sup>2</sup> Martin Vanier, Demain les territoires, capitalisme réticulaire et espace politique, Hermann, 2015.